

Bassin de Pompey... ...horizon 2030



DOCUMENT DE TRAVAIL

Bassin de Pompey... ...horizon 2030



DOCUMENT DE TRAVAIL

Les étapes du projet de territoire

● Etape 1 - Partage du diagnostic et validation des enjeux

- 11 décembre 2010 : Conférence des Conseillers Municipaux
- 15 Janvier 2011 : Conseil de Communauté
- Février > avril 2011 : Conseils Municipaux (présentation)

● Etape 2 - Elaboration du document d'orientation

- Mai 2011 - Co-construction d'une stratégie de développement et d'aménagement à travers la déclinaison des enjeux en axes stratégiques

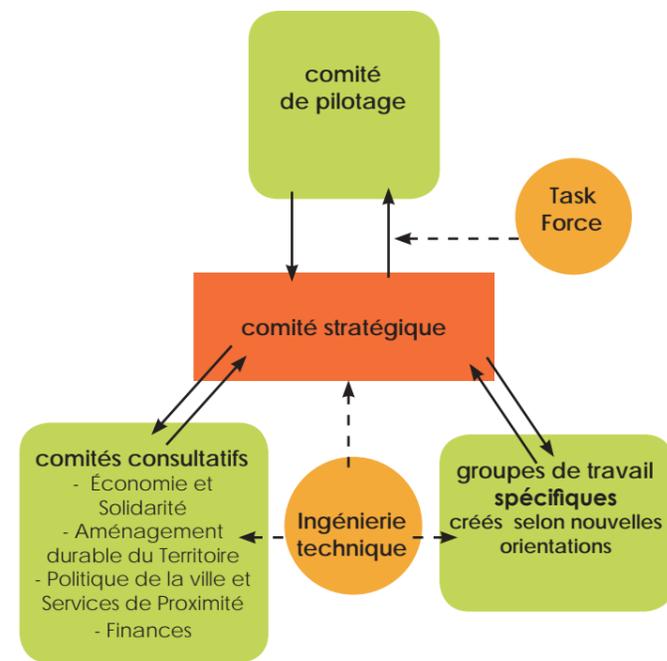
Participation des élus communautaires et des élus municipaux (au sein de 12 groupes de réflexion sur le projet de territoire regroupant les membres des ateliers, des comités consultatifs et des groupes de travail préexistants). Réflexion menée dans des domaines transverses tels que : économie, urbanisme et aménagement urbain, services de proximité, environnement, mobilités...

- juin > septembre 2011 : Identification et rédaction d'un programme d'action projeté à 10 et 20 ans s'appuyant sur les plans d'action en cours du PLH, PDU et de l'Agenda 21.

● Etape 3 - Adoption du projet de Territoire

- Septembre 2011 : Conférence des Conseillers Municipaux
- Octobre 2011 : Conseil de Communauté
- Novembre/Décembre 2011 : Conseils Municipaux (présentation)

Le mode d'élaboration



Comité de pilotage :
- Président, Bureau communautaire élargi aux Maires

Comité stratégique :
- Président, Jean-Pierre Huet
- Vice Président en charge du Développement Economique, Laurent Kobler
- Vice-Président en charge de l'environnement & des Energies renouvelables, Jacques Barth
- Vice-Président en charge de l'Habitat, Denis Bergerot
- Vice-Président en charge des activités sportives & culturelles

Comités Consultatifs :
1 à 7 conseillers municipaux par comité sur proposition de la commune, bureau communautaire élargi aux Maires, personnes qualifiées : directeurs généraux des services, experts-organismes extérieurs...

Groupes de travail spécifiques :
Conseillers municipaux et personnes qualifiées

Task Force :
Directeur Général des Services, chefs de pôle Habitat, Urbanisme, transport-mobilités et chargé de mission développement économique et développement durable

Ingénierie technique :
ensemble des 4 Directions : Développement du Territoire, Services à la Population, Aménagement Durable du Territoire et Grands Travaux, Ressources et Prospectives et l'ensemble des Pôles s'y rattachant.

Le Bassin de Pompey en mouvement... des enjeux aux axes stratégiques

Un pôle urbain d'équilibre...

Le territoire est au cœur des débats actuels sur les périmètres de coopération, la gestion des équipements publics et le fonctionnement des services publics. Dans ce contexte, la reconnaissance du Bassin de vie de Pompey comme pôle urbain d'équilibre dans la métropole Sud Meurthe-et-Moselle ouvre de nouvelles perspectives d'aménagement et de développement.

3 orientations vont guider à long terme l'action publique :

- Renforcer les fonctions de pôle urbain d'équilibre dans le Scot Sud 54 au sein du Pays du Val de Lorraine.
Il s'agit de prendre en compte l'enseignement et la santé dans notre stratégie de développement et réorienter l'action économique vers l'économie résidentielle.
- Créer une nouvelle urbanité territoriale dans les programmes d'aménagement, de développement et de mobilité à savoir :
- identifier les équipements et activités d'influence facteur d'attractivité.
- bâtir un schéma d'équipements offrant un niveau de services de proximité rationnel et équilibré sur le territoire.
- prendre en compte le paysage et la mobilité dans les programmes d'aménagement.

- Encourager le désenclavement Est/Ouest et le désengorgement du sillon Lorrain pour créer de nouvelles synergies de développement et de déplacement.

Un territoire singulier d'excellence

Le Bassin de Pompey poursuit son renouveau et se différencie par sa capacité de mutation. Afin d'accroître son attractivité et sa démographie.

3 enjeux majeurs:

- Déployer la démarche d'excellence territoriale au service du cadre de vie et d'une offre de services équitable et de qualité
La démarche préconisée par l'Agenda 21 oriente résolument la dynamique de développement économique et sociale du bassin de vie de Pompey vers les objectifs de développement durable, qu'il s'agisse de l'attractivité sociale du territoire, la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources du territoire. C'est en agissant ensemble, communes et communauté de communes, que les orientations seront concrétisées.

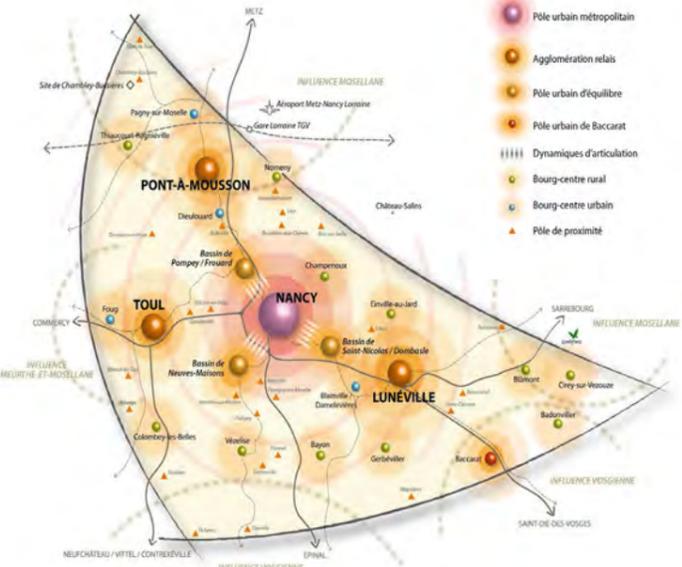
Un territoire d'action et d'innovation ouvert à ses territoires voisins

- Porter une politique de l'habitat durable ambitieuse
La politique de l'habitat est au croisement des préoccupations économique, urbanistique et sociale des collectivités sur leur territoire. Le scénario choisi, dans le 4ème Programme Local de l'Habitat du bassin de vie de Pompey, est une relance de la croissance démographique à hauteur de + 0,42 % par an.

- Offrir une image durable renouvelée et rayonnante du Territoire

Forgé par son histoire industrielle, le bassin de Pompey dispose d'une riche culture ouvrière et technologique. Aujourd'hui, malgré le renouveau économique et le brassage de populations nouvelles, le bassin de Pompey continue à perdre de la démographie. A l'ombre d'une ville flamboyante comme Nancy, le territoire ne manque pourtant pas de richesses naturelles, d'une offre culturelle intéressante et des services et loisirs diversifiés mais encore trop méconnus.
A l'échelle de son territoire et de son ambition, fort de son passé, le bassin de vie de Pompey devra créer une identité territoriale plus marquée et rayonnante en valorisant ses atouts trop peu connus.

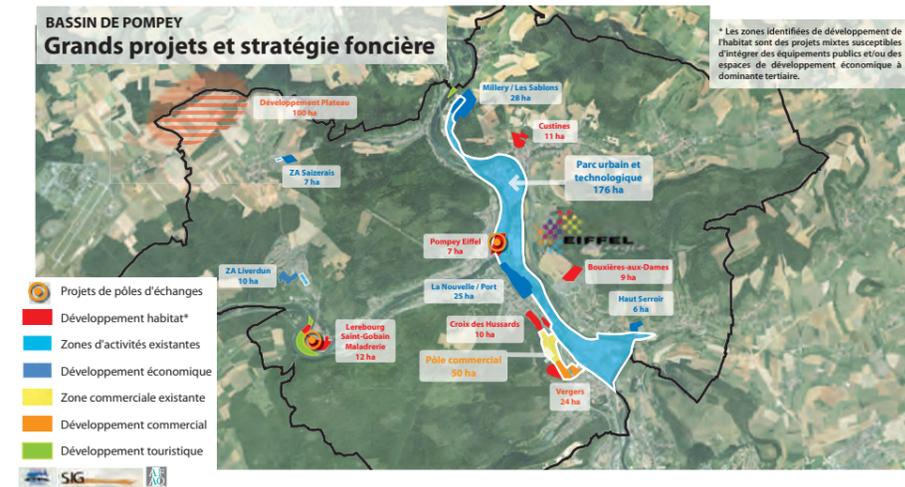
... dans l'armature territoriale du SCOT Sud54



Bassin de Pompey... ...horizon 2030



Des espaces en devenir



La maîtrise du foncier, notre capacité à le reconvertir en termes d'activités ou d'habitat, de mise en place d'une politique foncière proactive (PIAF) permettront à notre territoire d'offrir de nouvelles perspectives d'aménagement en phase avec la dynamique de développement et les besoins émergents des différents acteurs.

Synthèse PIAF

Thématique	Total ha	CT (0-5ans)	MT (5-10ans)	LT (10 ans et au-delà)
Développement économique	57,94	33,61	5,74	18,59
Équipement/infrastructure	5,69	2,94	0,00	2,75
Habitat	119,88	42,91	18,57	58,40
Tourisme	1,94	0,00	0,00	1,94
Développement éco. commerces habitat	41,29	35,20	0,00	6,09
Habitat équipements paysages	3,36	0,00	3,36	0,00
Habitat équipements infrastructures	28,39	13,20	2,45	12,74
TOTAL ha	258,49	127,86	30,12	100,51

Evolution de la population : objectif +0,42% l'an en moyenne

Le 4e PLH du bassin de Pompey porte des objectifs qui induisent une offre de logements nouveaux à un rythme soutenu de 244 par an avec des caractéristiques adaptées à la demande des ménages, assurant la mixité sociale et générationnelle sur tout le territoire intercommunal.

L'attractivité sociale préconisée dans l'Agenda 21 en termes de services de proximité (petite enfance, aide à la personne, offre culturelle et sportive...) contribuent également à travers l'épanouissement et le bien-être des habitants à atteindre ces objectifs.

Une offre de service diversifiée



Un pôle urbain d'équilibre

Un territoire singulier d'excellence

Enjeux (orientations)	Axes stratégiques en réflexion	stratégies territoriales de rattachement
Enjeu n°1 Renforcer les fonctions de pôle urbain d'équilibre dans le Scot Sud Meurthe & Moselle au sein du Pays du Val de Lorraine	Axe 1-1 Développer les grandes fonctions urbaines d'une agglomération de 50 000 habitants notamment dans deux domaines : Education-Formation, Santé et d'autres équipements.	Economie
	Axe 1-2 Asseoir la dynamique économique endogène du bassin et amplifier sa diversité et sa mutabilité (équilibre entre la sphère de l'économie du bien être et des loisirs et la sphère de l'économie productive)	Economie
Enjeu n°2 Créer une nouvelle urbanité territoriale à travers les programmes d'aménagement et développement et la mobilité	Axe 2-1 Elaborer un plan d'aménagement urbain durable à l'échelle du bassin. Fixer des principes d'urbanisation et de mobilité (en conformité avec les objectifs de l'agenda 21 (Actions 1 à 3))	Aménagement & Urbanisme (volets Habitat/Mobilité)
	Axe 2-2 Structurer un schéma d'équipements polarisants	Aménagement & Urbanisme (volet habitat)
	Axe 2-3 Structurer les atouts naturels et paysagers du Territoire	Aménagement & Urbanisme (volet environnement)
Enjeu n°3 Encourager le désenclavement Est/Ouest et le désengorgement du sillon Lorrain pour créer de nouvelles synergies de développement et de déplacement	Axe 3-1 Arrêter une position commune et concertée sur les grandes infrastructures ferroviaires, fluviales et routières.	Mobilité/PDU/Voies
	Axe 3-2 Engager une réflexion sur les perspectives d'aménagement du Plateau et des Vallées pour qualifier leurs fonctionnalités métropolitaines. (Inter territoriale)	Aménagement & Urbanisme (volet environnement)
	Axe 3-3 Reconsidérer la politique de transport et déplacements dans son environnement	Mobilité /Transport/PDU
	Axe 3-4 Accompagner le déploiement d'infrastructures numériques à très haut débit sur les ZAE	Economie
Enjeu n°4 Déployer la démarche d'excellence territoriale au service du cadre de vie et d'une offre de services équitable et de qualité	Axe 4-1 Améliorer l'attractivité sociale du bassin (Agenda 21 - Actions 11 à 17)	Services de proximité (Petite Enfance/Emploi - Insertion/Prévention)
	Axe 4-2 Lutter contre le changement climatique (Actions 3 à 10- Agenda 21)	Environnement (Mobilité/Energies renouvelables/Patrimoine)
	Axe 4-3 Agir pour la préservation et la gestion des ressources du territoire (Actions 22 à 30)	Environnement (OM - Eau)/ Cadre de vie
Enjeu n°5 Porter une politique de l'habitat durable ambitieuse, facteur de croissance démographique et garante de l'équilibre social et territorial des populations.	Axe 4-4 Faciliter l'accès aux NTIC des populations. (services en ligne)	Services de proximité (Mobilité & accessibilité)
	Axe 5-1 Assurer la mise en œuvre des objectifs du PLH (2011-2017)	Habitat /PLH
	Axe 5-2 Doter le Territoire d'un outil performant d'urbanisme opérationnel	Aménagement/urbanisme
Enjeu n°6 Offrir une image durable renouvelée et rayonnante du Territoire et asseoir sa gouvernance	Axe 5-3 Accompagner la rénovation de l'habitat d'une politique coordonnée de gestion urbaine de proximité	Habitat/Prévention (gestion urbaine de proximité)
	Axe 6-1 Créer une identité territoriale de bassin	Promotion/Culture
	Axe 6-2 Promouvoir le rayonnement culturel du Bassin de Pompey et se doter d'une politique structurante	Promotion/Culture
	Axe 6-3 Valoriser les richesses naturelles remarquables : la Moselle, trames vertes	Aménagement & Urbanisme (volet environnement)
	Axe 6-4 Sensibiliser, Organiser la participation et le suivi du Projet de Territoire.	